Séance ordinaire du 23 janvier 2018

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 23 janvier 2018 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin, Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard, Maire formant le conseil au complet.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

<u>Résolution no 18-001</u> Ouverture de la séance

Proposé par : M. Jacques Giroux Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 23 janvier 2018 soit et est ouverte.

Adopté

<u>Résolution no 18-002</u> Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Martin Dumaresq Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2018 soit adopté.

Adopté

<u>Résolution no 18-003</u> <u>Adoption du procès-verbal</u>

Proposé par : M. Benjamin Bourcier Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017, de la séance exclusive au budget du 6 décembre 2017 soit accepté tel que rédigé à l'exception que l'on devrait lire à la séance du 5 décembre la mention que M. Benjamin Bourcier est absent à cette séance.

Adopté

<u>Résolution no. 18-004</u> <u>Présentation des comptes</u>

Proposé par : M. Jacques Giroux Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 23 janvier 2018soit approuvée :

Chèques 14888 à 14986 au montant de \$206 178.54

Prélèvements 2599 à 2624 au montant de \$10 191.16

La liste des salaires est également déposée

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

<u>Résolution no. 18-005</u> <u>Transfert postes budgétaires</u>

Proposé par : M. Martin Dumaresq Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu majoritairement

Qu'un montant de \$19,000 soit transféré du poste budgétaire Contrat Enlèvement neige 02 33000 443 aux postes budgétaires

Formation 02 11000 454 - \$260 Aliments Boisson 02 11000 610 - \$400 Dons et Autres 02 11000 970 - \$160 Rémunération Administration 02 13000 141 - \$5300 Frais postes 02 13000 321 - \$265 Internet administration 02 13000 335 - \$110 Administration Informatique 02 13000 414 - \$225 Formation Perfectionnement 02 13000 454 - \$1550 Cotisation Association 02 13000 454 - \$625 Location Ameublement 02 13000 517 - \$875 Fournitures bureau 02 13000 670 - \$575 Rémunération pompiers 02 22000 141 - \$3200 Entretien véhicules 02 22000 525 - \$625 Carburant 02 22000 631 - \$230 Vêtements 02 22000 650 - \$975 Rémunération Voirie 02 32000 141 - \$1200 Cotisation employeur 02 32000 200 - \$675 Formation Perfectionnement 02 32000 454 - \$50 Entretien Chemins 02 32000 521 - \$125 Entretien Bâtiments 02 32000 522 - \$1250 Carburant 02 32000 631 - \$65 Autres 02 32000 999 - \$100

Qu'un montant de \$\$16500 soit transféré du poste budgétaire Enlèvement ordures 02 45 110 446 aux postes budgétaires

Entretien véhicules 02 32000 526 - \$600 Rémunération voirie - 02 32001 141 - \$1400 Pierre et sel 02 33000 621 - \$2575 Pièces et accessoires 02 41500 649 - \$7100 Cotisation employeur 02 61000 200- \$475 Services professionnels 02 61000 411 - \$1385 Cotisation employeur 02 70230 200 - \$175 Téléphone - bibliothèque 0-2 70230 331 - \$10

Divers 02 70120 699 - \$160

Qu'un montant de \$815 soit transféré de station pompage 23 05000 000 au poste budgétaire Service incendie 23 03000 000;

Qu'un montant de \$2575 soit transféré du poste budgétaire Cotisation Employeur au poste budgétaire Réceptions 02 11000 493

Qu'un montant de \$1530 soit transféré du poste budgétaire Électricité au poste budgétaire Assurance responsabilités

Qu'un montant de \$350 soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 22000 200;

Qu'un montant de \$300 soit transféré du poste budgétaire Pièces et accessoires au poste budgétaire Entretien Réparation 02 22000 525;

Qu'un montant de \$325soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Prévention 02 22000 690;

Qu'un montant de \$10400 soit transféré du poste budgétaire Rémunération Prévention Incendie (\$5400) 02 22000 140 Station Pompage (\$5000) 23 0500 000 au poste budgétaire Pompiers 02 22000 141;

Qu'un montant de \$1400 soit transféré du poste budgétaire Rémunération Prévention 02 22000 140 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 22000 200;

Qu'un montant de \$3000 soit transféré du poste Formation (\$1000) 02 61000 454 du poste budgétaire Entretien Bâtiments 02 32000 522 au poste budgétaire Entretien Chemins 02 32000 521;

Qu'un montant de \$1200 soit transféré du poste budgétaire Autres postes 02 70230 321 au poste budgétaire Pièces et Accessoires 02 41500 649;

Qu'un montant de \$2800 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02000 722 au poste budgétaire Cotisation Association 02 13000 494;

Qu'un montant de \$2700 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Fourniture bureau 02 13000 670;

Qu'un montant de \$275 soit transféré du poste budgétaire Église 23 0-2 000 722 au poste budgétaire Cotisation employeur02 14000 2100;

Qu'un montant de \$200 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02000 722 au pose budgétaire Carburant 02 22000 631;

Qu'un montant de \$130 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Pièces et Accessoires 02 22000 649;

Qu'un montant de \$260 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Formation 02 11000 454;

Qu'un montant de \$650 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au pose budgétaire Cour municipale 02 12000 412;

Qu'un montant de \$600 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Frais postes 02 12000 321;

Qu'un montant de \$100 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02000 722 au poste budgétaire Administration 02 13000 414;

Qu'un montant de \$1600 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Assurance Responsabilité 02 13000 423;

Qu'un montant de \$600 soit transféré du poste Rémunération Centre communautaire 02 70120 141 au poste budgétaire Cotisation employeur 02 61000 2100;

Qu'un montant de \$100 soit transféré du poste budgétaire Autres Postes 02 70230 321 au poste budgétaire Téléphone 02 70230 331;

Qu'un montant de \$4300 soit transféré du poste budgétaire Administration 02 70230 414 (\$2300) et Transport Adapté 02 37000 499 (\$2000) au poste budgétaire Intérêt dette à Long Terme 02 92100 840;

Qu'un montant de \$4000 soit transféré du poste budgétaire Station Pompage 23 05000 000 au poste budgétaire Rémunération Admin 02 13000 141;

Qu'un montant de \$1300 soit transféré du poste budgétaire Église 23 02 000 722 au poste budgétaire Rémunération Incendie 02 22000 140;

Qu'un montant de \$2000 soit transféré du poste budgétaire Entretien Véhicules 02 22000 525 au poste budgétaire Bonbonnes 02 22000 526;

Qu'un montant de \$1000 soit transféré du poste budgétaire Bâtiments 02 32000 522 au poste budgétaire Entretien Trottoirs 02 320000 521;

Qu'un montant de \$600 soit transféré du poste budgétaire Remboursement taxes 02 99200 899 au poste budgétaire Divers 23 08000 729;

Qu'un montant de \$500 soit transféré du poste budgétaire Subvention 02 13000 970 au poste budgétaire Fourniture 02 13000 670;

Qu'un montant de \$1800 soit transféré du poste Frais Déplacement (\$1500) 02 22000 310 et du poste budgétaire Rémunération Élection (\$300) 02 14000 670 au poste budgétaire Assurance Véhicules 02 22000 425;

Qu'un montant de \$400 soit transféré du poste budgétaire Rémunération Élection 02 14000 670 au pose budgétaire Entretien Chemins 02 32000 521;

Qu'un montant de \$30 soit transféré du poste Rémunération Élection 02 14000 670 au poste budgétaire Formation 02 61000 454;

Qu'un montant de \$525 soit transféré du poste budgétaire Achat Livres 02 70230 670 au poste budgétaire Autres 02 70230 999;

Qu'un montant de \$130 soit transféré du poste budgétaire Aliments 02 11000 610 au poste budgétaire Réceptions 02 1000 493;

Qu'un montant de \$25 soit transféré du poste budgétaire Cotisation Employeur 02 13000 200 au poste budgétaire Internet 02 13000 335;

Qu'un montant de \$100 soit transféré du poste budgétaire Cotisation Employeur 02 13000 200 au poste budgétaire Administration Informatique 02 13000 414; Qu'un montant de \$6100 soit transféré du poste budgétaire Comptabilité (\$4000) 02 13000 413 et Entretien et Réparation 02 70150 521 (\$2100) au poste budgétaire Assurance Responsabilité 02 13000 423;

Qu'un montant de \$150 soit transféré du poste budgétaire Location Ameublement 02 13000 5147 au poste budgétaire Cotisation Association 02 13000 494;

Adopté

<u>Résolution no. 18-006</u> <u>Tarif décès centre communautaire</u>

Proposé par : M. Martin Dumaresq Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Qu'un tarif de \$200 soit exigé pour le centre communautaire lors d'un décès.

Adopté.

<u>Résolution no. 18-007</u> <u>Centre communautaire – Entretien</u>

Proposé par : M. Martin Dumaresq Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que le contrat pour l'entretien du centre communautaire soit octroyé à M. André Charrette pour un montant de \$15500 du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019.

Adopté

Résolution no. 18-008 Nouveaux pompiers

Proposé par : M. Jacques Giroux Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la nomination de M. Patrick Legault, M. Martin Argouin, M. Alex Robidoux, M. Jean François Legris à titre de pompiers de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois.

Adopté

<u>Résolution no. 18-009</u> <u>Horaire Dek Hockey</u>

Proposé par : M. Benjamin Bourcier Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte de louer le terrain de la patinoire, le mardi, mercredi et jeudi de 19h à 22h à Dek Hockey Inc. pour un montant de \$300 par bloc horaire. Il est entendu que du vendredi au dimanche, le terrain sera libre pour la population de St-Etienne de Beauharnois, toutefois si des joutes devraient être rapportées, Dek Hockey Inc. pourrait utiliser cette plage horaire, cependant les dirigeants de Dek Hockey devront aviser la municipalité pour s'assurer de la disponibilité du terrain. La municipalité tient également à vous informer qu'un tarif de \$400 par bloc horaire pourrait vous être demandé ultérieurement.

Adopté

<u>Résolution no. 18-010</u> Auto récureuse centre communautaire

Proposé par : M. Martin Dumaresq Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une auto récureuse pour l'entretien du centre communautaire au coût de \$5100 plus taxes.

Adopté

<u>Résolution no. 18-011</u> <u>Levée de la séance</u>

Proposé par : M. Jacques Giroux Appuyé par : M. Guy Gendron

Et résolu unanimement

Que la séance du conseil soit levée à 22h

Adopté

Gaétan Ménard Maire

Ginette Prud'Homme Directrice générale et secrétaire trésorière